

Accord-cadre UE/Algérie: participation de l'Algérie aux programmes de l'Union. Protocole à l'accord euro-méditerranéen d'association CE /Algérie

2014/0195(NLE) - 13/12/2016 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 594 voix pour, 70 contre et 13 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion du protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Algérie, d'autre part, concernant un accord-cadre entre l'Union européenne et l'Algérie relatif aux principes généraux de la participation de l'Algérie aux programmes de l'Union.

Suivant la recommandation de sa commission des affaires étrangères, le Parlement a **donné son approbation** à la conclusion du protocole.

Pour rappel, l'objectif du protocole est de fixer les règles techniques et financière permettant à l'Algérie de participer à certains programmes de l'Union européenne. Le Protocole constitue un cadre horizontal de coopération économique, financier et technique qui permet d'apporter une assistance financière de l'Union pour participer aux programmes européens.